



RÉFORMES

Le Cnec vigilant sur les promesses du gouvernement

CICE, CSG, apprentissage... Les sujets sont nombreux sur lesquels le gouvernement affiche sa volonté de faciliter la vie des entreprises. Mais les effets d'annonce ne correspondent pas toujours à la réalité du terrain ! Ainsi le gouvernement a d'ores et déjà acté une baisse du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Celui-ci, qui bénéficie à l'ensemble des entreprises employant des salariés et imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ou sur le revenu (IR), devrait donc passer à 6 % en 2018 (contre 7 % actuellement) avec une suppression du dispositif en 2019. En compensation, l'Etat a promis une baisse des cotisations patronales de 6 points pour les salaires inférieurs à 2,5 Smic. « Insuffisante, il faut que la baisse des charges atteigne 8,75 % si on veut permettre aux entreprises d'embaucher », révèle Jean-Christophe Zammit, vice-président du Conseil national des entreprises de coiffure (Cnec), calculette à la main ! « Le CICE a apporté un fonds de roulement aux entreprises, de la trésorerie. Il en a même sauvé beaucoup. Mais il n'a pas eu l'effet escompté sur l'emploi. Ne répétons pas la même erreur », surenchérit Franck Provost.



Jean-Christophe Zammit.



Franck Provost.

© Adèle Avard

Autre annonce choc du gouvernement: la hausse de 1,7 point de la Contribution sociale généralisée (CSG), un impôt prélevé sur les salaires. Une mesure qui devrait être compensée par la suppression des cotisations chômage et maladie prélevées sur les salaires, et dont le taux actuel est de 3,15 %. Au final, le gouvernement annonce donc une hausse du salaire net supérieure à l'augmentation de la CSG. « Mais les cotisations salariales ne baisseront que de 2,25 % au 1^{er} janvier 2018, soit une augmentation de salaire brut de... 0,55 %, autant dire invisible pour les salariés. Les gens ne gagneront rien jusqu'en octobre où la baisse des charges atteindra 3,15 % », regrette Jean-Christophe Zammit. Enfin, dernier point chaud: l'apprentissage. Le Cnec milite pour que les entreprises s'engagent à garder leurs apprentis à condition qu'elles soient exonérées de charges durant les deux ans suivant leur formation. Un vœu pieux pour l'instant... « Il y a 35 000 coiffeurs inscrits actuellement à Pôle emploi, alors que l'on manque de coiffeurs dans les salons. C'est une honte ! », s'insurge Franck Provost. Le Cnec propose donc la mise en place de modules courts « permettant à tous ceux qui veulent embrasser la profession de se former progressivement à la coiffure », explique Franck Provost. Seul bémol: ces formations devront être financées par Pôle emploi ! À suivre donc... Emmanuelle Evina